



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

# CHANGEMENT DE VITESSE SUR LE CHEMIN SAINT-CLÉMENT

**Chelsea, 20 décembre 2024** – La Municipalité de Chelsea désire rappeler à tous ses résidents qu’une nouvelle limite de vitesse est entrée en vigueur sur le chemin Saint-Clément.

Le conseil municipal a officiellement adopté le règlement modifiant la limite de vitesse sur ce chemin à sa séance ordinaire du 20 août 2024. Ce changement est aligné avec les objectifs du pilier stratégique « Mobilité et vie active » du Plan stratégique Chelsea 2040, qui vise à développer un réseau de transport plus sécurisé et accessible à Chelsea.

La limite de vitesse permise pour les automobilistes passe de 50 km/h à 40 km/h.

Des enseignes de préavis ont été installées le 20 novembre 2024, dans le but d’avertir les usagers de la route du changement.

-30-

### **Informations**

Ghislaine Grenier

Responsable des communications (par intérim)

Municipalité de Chelsea

819 827-1124 poste 202

[communications@chelsea.ca](mailto:communications@chelsea.ca)